



Réponse

au postulat 20230143, Vouillamoz Naomi, Groupe Alliance Verte, « Planification canopée : la Ville de Bienne augmente sa couverture arborisée à 30 % d'ici à 2040 »

L'autrice du postulat demande au Conseil municipal l'élaboration d'une planification d'arborisation permettant d'atteindre au moins 30 % de canopée sur son territoire (hors zones forêts) d'ici 2040. Cette planification doit notamment comprendre un inventaire détaillé des arbres existants, de l'ampleur de leur canopée ainsi que de leur capacité d'adaptation au changement climatique. La planification doit être réalisée en fonction de la situation et du type d'urbanisation sur l'ensemble du territoire biennois, tant sur les parcelles communales que privées. Il doit être tenu compte des ressources humaines et financières à déployer et la mise en œuvre doit cibler les emplacements prioritaires et les espèces résistantes, à l'exemple de la stratégie d'arborisation mise en place par le Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne avec son « objectif canopée ».

Le Conseil municipal partage l'avis de l'autrice du postulat quant au rôle central que les arbres et la végétation sont amenés à jouer pour préserver la qualité de vie en milieu urbain. Le réchauffement climatique et ses effets représentent les plus grands défis de notre époque. Les villes sont particulièrement touchées par la chaleur en raison du fort réchauffement pendant la journée et du refroidissement limité pendant la nuit. Le deuxième volet de la Stratégie climatique, consacré à l'adaptation au changement climatique, est actuellement en cours d'élaboration. L'objectif est de définir d'ici février 2024 les principes stratégiques et les mesures d'adaptation au changement climatique, afin de lutter contre la chaleur excessive en ville et de protéger au mieux la population biennoise contre les conséquences indésirables du changement climatique. En parallèle, le Conseil municipal examine actuellement les modalités de mise en œuvre de « l'Initiative climat urbain Bienne », laquelle demande que la Ville de Bienne transforme chaque année, pendant dix ans, au moins 1 % de la surface des rues sur le territoire de la ville en surfaces dévolues à la mobilité active et aux transports publics ainsi qu'en surfaces réservées aux arbres et autres espaces verts.

Les exigences du présent postulat trouveront certainement une réponse dans les travaux décrits plus haut. À ce stade, le Conseil municipal signale par ailleurs les éléments d'arborisation qui sont déjà intégrés, d'une part, dans les projets d'aménagements urbains récents ou en cours (à l'exemple de la valorisation des quais de la Suze ou du réaménagement de l'Île-de-la Suze) et, d'autre part, dans les projets d'aménagement de la circulation (notamment dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en matière de circulation). Par ailleurs, le Secteur des espaces verts de la Ville de Bienne planifie à l'automne 2023 une visite des services de l'urbanisme et des espaces verts de la municipalité de Lausanne, afin d'en apprendre plus sur les tenants et aboutissants de ladite Stratégie d'arborisation. S'en suivra une évaluation objective de la démarche et des moyens financiers et humains à engager tant pour la réalisation que pour l'entretien qui en découle.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20230143.

Bienne, le 4 octobre 2023

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

Erich Fehr

Le vice-chancelier :

Julien Steiner

Annexe :

· Postulat 20230143



Vorstoss Nr. / Interv. no:
Termin GR / Délai CM:
Direktion / Direction:
Mitbericht / Corapport:

20230113

Postulat

Planification canopée : la ville de Bienne augmente sa couverture arborisée à 30% d'ici à 2040

Il est demandé au Conseil Municipal d'élaborer une planification d'arborisation permettant d'atteindre au moins 30% de canopée sur son territoire (hors zones forêts) d'ici à 2040.

La planification comporte au moins les points suivants :

- La ville complète son cadastre des arbres avec dans la mesure du possible les attributs suivants : type d'arbre (allée, parc, ...) ; capacité d'adaptation au dérèglement climatique ; canopée actuelle et canopée potentielle à l'horizon 2040 (en mètre carré)
- La ville évalue son indice de canopée actuel par secteur (quartiers, rues, places...). Elle utilise pour cela les moyens existants (par ex. images aériennes récentes et outils SIG).
- La ville évalue la répartition de son indice de canopée également en fonction de la propriété (terrains privés versus terrains communaux), ceci afin d'estimer si l'objectif canopée peut être atteint en travaillant sur les parcelles communales uniquement. Dans le cas contraire, la ville réfléchit aux moyens qui permettraient d'influencer l'arborisation des parcelles privées.
- La ville évalue le type d'arborisation adéquat pour ses places et ses rues (voir par exemple l'exemple de la stratégie d'arborisation de la ville de Lausanne, Figure 1)¹.
- La ville détermine et cible les places et les rues où l'arborisation doit se faire de manière prioritaire en raison des îlots de chaleur.
- La ville évalue la possibilité de planter des arbres fruitiers.
- La ville évalue le nombre d'arbre à déployer et les ressources (financières et humaines) à prévoir pour la plantation et l'entretien des arbres, en tenant compte de la désimperméabilisation des sols, ainsi que du besoin d'entretien accru des jeunes plants.
- La ville met en œuvre la planification canopée afin d'atteindre 30% de canopée au moins d'ici à 2040.

Motivations

En raison du dérèglement climatique, les vagues de chaleur estivales augmentent non seulement en intensité, mais également en fréquence. Il en va de même pour les risques sanitaires associés. Les températures dans une ville peuvent facilement atteindre 5-7°C de plus que dans la campagne environnante². Les causes principales de ces « îlots de chaleur » sont l'absence de végétation, la prédominance de l'asphalte et de matériaux de construction de couleur sombre qui absorbent la chaleur ou encore l'évacuation de la chaleur des systèmes de climatisation.

Une étude récente indique qu'une couverture végétale de 30% des villes (contre 14.9% en moyenne aujourd'hui) permettrait de réduire de 30% les décès prématurés liés aux canicules estivales³.

¹ <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=10577>

² <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/climat-de-la-suisse/chaleur-en-milieu-urbain.html>

³ <https://www.letemps.ch/sciences/davantage-darbres-zones-urbaines-reduire-deces-lies-aux-canicules>

Les bienfaits procurés par les arbres et la végétation sont multiples et transversaux :

- Environnement : gardiens de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur...
- Santé-valeur sociale : absorption de la pollution et du bruit, source d'équilibre, lieu de rencontre...
- Urbanisme et patrimoine : éléments structurants, témoins de l'histoire...
- Risques naturels : stabilisation des sols (glissement de terrain), prévention des inondations...

Dans ce contexte, les arbres sont appelés à devenir de formidables prestataires de services urbains. À l'ombre d'un arbre, la température diurne peut être jusqu'à 7 °C plus fraîche qu'aux alentours. Les arbres poussent lentement. Il faut compter en tout cas 20 ans pour obtenir l'ombre souhaitée. L'exemple de l'île de la Suze illustre bien ce phénomène. Les arbres ont été plantés durant l'hiver 2016/2017. Aujourd'hui encore, ils ne font guère d'ombre, bien que des arbres déjà grands aient été plantés à l'époque.

Afin que la ville de Bienne soit en mesure, à l'avenir, de permettre une qualité de vie élevée en été, la ville se doit prendre très rapidement des mesures contre les températures de chaleur extrêmes en adoptant une stratégie d'arborisation et de désimperméabilisation de ses sols.

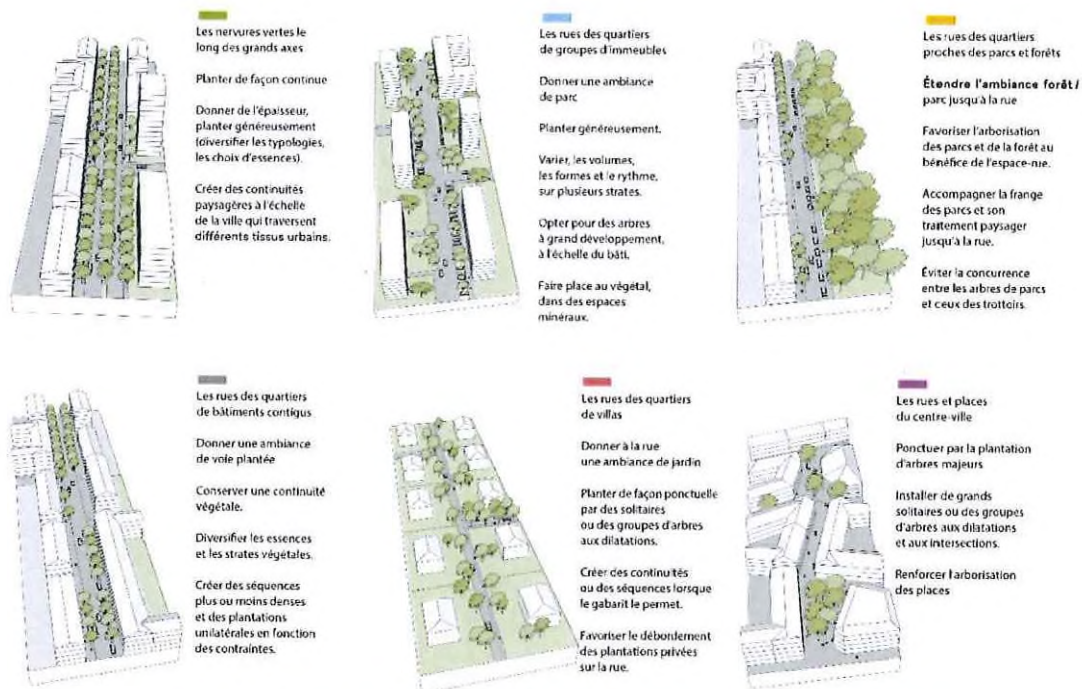


Figure 1. Extrait du dépliant « Objectif canopée » de la ville de Lausanne : les rues et places demain.

Biel / Bienne, le 24 mai 2023

Fraction Alliance Verte

Naomi Vouillamoz

(Handwritten signatures and names in blue ink)

Ruth...
W. Roth
de...
V.S.H.
Schiers
M. ...
N. ...